FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLICIER DE LIEGE

PRIX DU ROMAN POLICIER « LA PLUME DE CRISTAL » REGLEMENT 2011 :

1. OBJET
Le Festival International du Film Policier de Liège et Belgique Loisirs organisent un concours gratuit intitulé : «Prix Belgique-Loisirs du Roman Policier». Le concours est ouvert aux auteurs francophones du monde entier, ayant déjà été édité à compte d'auteur, en autoédition ou à compte d'éditeur.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
Le concours s'adresse à tous les auteurs de langue française. Néanmoins, un auteur ne peut pas remporter le Prix deux années consécutives.
Les membres du jury ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, conjoints, enfants, frères ou soeurs) ne sont pas admis.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION
Les romans doivent être écrits en français (non traduits).
Les romans doivent avoir été édités pour la première fois durant l'année précède la remise du prix, peu importe le lieu de publication. C'est la date du dépôt légal qui fait foi. Ainsi pour la remise du prix le 11 avril 2011, le roman devra avoir été édité (première édition) entre le 1er Janvier 2010 et le 15 février 2011.
Les romans doivent être des romans policiers s'adressant à un public adulte.
L'appellation roman policier doit être comprise selon l'acception la plus générale du terme (récit de fiction dont l'intrigue est soutenue par un suspense), y compris le roman noir et le polar moderne. Le secrétariat du jury se réserve le droit de refuser un roman qui ne correspondrait pas aux normes généralement acceptées de ce que l'on considère d'abord comme un «roman», ensuite et surtout comme un roman «policier» au sens le plus large du terme.
Un roman publié dans un recueil ou un collectif sera accepté pourvu qu'il rencontre les normes de longueur suffisante généralement reconnues pour un roman.
Un roman policier paru en feuilleton ne sera accepté que lors de sa première parution sous forme de livre.
Un roman en plusieurs tomes ne sera accepté que lors de la première édition du dernier tome.

4. JURY ET SECRÉTARIAT DU JURY

Un secrétariat du jury composé de personnes désignées par l'organisation du Festival est chargé de vérifier les conditions d'admissibilité, d'opérer une présélection de dix romans et de soumettre les dix romans éligibles aux membres du jury pour le 10 mars au plus tard.
La liste des oeuvres présélectionnées ainsi que le nom des personnes constituant le jury seront disponibles sur le site internet du Festival (www.festivaliege.be) à partir du 10 mars 2011 à 15 heures. Le jury, composé de six personnes de compétence reconnue, est choisi par l'organisation du festival pour juger les romans retenus par le secrétariat du jury. La présidence du jury a été confiée à Monsieur Jean-Baptiste Baronian. Certains jurés sont nommés ou renommés chaque année. Le gagnant du prix du roman policier d'une année sera toujours invité à être juré l'année suivante, mais il pourra décliner cette invitation.

5. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les membres du jury pourront s'inspirer des critères suivants :
‡ L'originalité de l'oeuvre (originalité et impression d'ensemble).
‡ L'intrigue policière (respect du thème et de l'art du suspense, personnages, dénouement).
‡ Les qualités de la langue (vocabulaire, syntaxe, style).
Après lecture et évaluation des dix romans qui leur seront soumis, dans le délai imposé, les membres du jury auront pour tâche de sélectionner le vainqueur du Prix du roman policier de l'année. Le secrétariat du jury qui n'a aucun pouvoir de décision, agira, le cas échéant, comme modérateur.

6. DELAIS DE PARTICIPATION

La fiche de participation et le roman doit être envoyé en cinq (5) exemplaires par les maisons d'édition ou par les auteurs, au plus tard le 10 janvier 2011, à l'attention de :

Festival International du Film Policier de Liège
Cédric Monnoye
76 avenue Brugmann
1190 Bruxelles
Belgique
Le cachet de la poste fait foi de la date d'expédition.

7. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au concours est entièrement gratuite. Aucune contribution financière ne pourra être demandée aux candidats.

8. PRIX ATTRIBUÉ

Le Festival remettra chaque année au vainqueur désigné par le jury, le **Prix Belgique Loisirs du Roman Policier**, accompagné d'une somme de mille euros pour l'écrivain ainsi que la «Plume de Cristal» attachée à ce prix. **Mille romans** seront achetés (à 30% du prix public hors tva) à l'éditeur et mis en vente par notre partenaire «Belgique Loisirs».

8. REMISE DU PRIX DU ROMAN POLICIER

Le prix sera attribué en présence des membres du jury lors du Festival le 8 avril 2011.

9. CLAUSES PARTICULIERES

Les participants au concours, du seul fait de leur participation, acceptent sans réserve le présent règlement et garantissent aux organisateurs du concours que les romans présentés donneront lieu à aucune contestation de la part d'un tiers qui revendiquerait des droits sur l'oeuvre. Aucune réclamation sur l'organisation ou sur le résultat de ce concours ne pourra être admise. La décision du jury est sans appel. Les textes envoyés ne sont pas restitués.

10. MODIFICATIONS

Le Festival, en tant qu'organisateur du concours, se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours en cas de force majeure ou si des circonstances l'imposent.

11. DROIT APLICABLE

Tout différend relatif à ce concours est exclusivement régi par le droit belge. Les cours et tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents en cas de litige.

FICHE D'INSCRIPTION :
CONCOURS DU ROMAN POLICIER 2011 « LA PLUME DE CRISTAL »

Nom :……
Prénom :……
Adresse :……
……...
Code postal :…… Ville :……
Pays :……
Téléphone :…… Fax :……
E-mail :……..…@……
Titres du ou des romans que vous présentez au concours :
……
……
……
……
……
Attestation : Je déclare sur l'honneur accepter les conditions du règlement du concours du roman 2011 et que le ou les romans que je vous adresse dans le cadre de ce concours sont une ou des oeuvre(s) originale(s) et que j'en suis le véritable auteur.

Fait le :
À : Signature :
PS : Toute fiche de participation incomplète annulera la participation au concours